



Le Centre de Maison de Boston

Programme de Prêt pour Unité d'Habitation Accessoire

Envisagez-vous de construire une unité d'habitation accessoire (UHA) sur votre propriété ? Considérez le programme de prêt UHA du Centre de Maison de Boston pour vous aider à couvrir les coûts de construction !

Le Centre de Maison de Boston (CAB) propose un prêt UHA pouvant aller **jusqu'à 50 000 \$** pour aider les propriétaires ayant droit aux revenus à couvrir les coûts de construction d'un UHA. Le prêt UHA est un prêt différé à 0 % d'intérêt, sans paiements mensuels. En plus de recevoir une aide financière, les propriétaires sont jumelés à un spécialiste de la construction de CMB qui surveille les progrès tout au long de la construction.

**Contact: 617.635.4663 ou adu@boston.gov pour plus d'informations **

Qui est éligible au programme de prêt UHA ?

Les résidents de la ville de Boston qui possèdent et occupent une maison de 1 à 3 logements ;

Les propriétaires dont le revenu annuel du ménage ne dépasse pas 135 % du Revenu Médian de la Région tel que défini dans le tableau ci-dessous. Il n'y a aucune exigence d'appariement pour les propriétaires dont les revenus sont inférieurs à 120 % du revenu médian de la région (voir ci-dessous). Les propriétaires dont les revenus se situent entre 120 et 135 % du revenu médian de la région devront égaler le prêt financé par la ville dans une proportion de 1 : 1 avec leurs propres fonds ou avec un prêt bancaire;

PLAFONDS DE REVENUS		
TAILLE DU MÉNAGE	120% RMR	135% RMR
1-PERSONNE	Moins de 137,040 \$	154,170 \$
2-PERSONNES	Moins de 156,720 \$	176,310 \$
3-PERSONNES	Moins de 176,280 \$	198,315 \$

4-PERSONNES	Moins de 195,840 \$	220,320 \$
5-PERSONNES	Moins de 211,560 \$	238,005 \$
6-PERSONNES	Moins de 227,280 \$	255,690 \$

Les propriétaires doivent être à jour avec tous les comptes de la ville de Boston et de leur domicile, y compris les taxes foncières et les factures d'eau ; assurances hypothécaires et immobilières ;

Les propriétaires disposant de moins de 75 000 \$ d'actifs financiers, que ce soit en espèces, en capitaux propres dans des biens immobiliers non principaux, en fonds d'investissement ou tout autre élément de valeur, à l'exclusion des actifs utilisés pour la construction de l'UHA, de la valeur nette de la résidence principale du propriétaire et les fonds de retraite approuvés par le gouvernement et les régimes d'épargne-études ;

Les propriétaires ne peuvent pas avoir reçu d'aide financière pour la réparation de leur maison d'un programme de la ville de Boston au cours des dix (10) dernières années, à l'exclusion des fonds de transfert.

Quels frais sont couverts par le prêt UHA ?

Le prêt UHA peut être utilisé pour couvrir les coûts associés à la construction d'une UHA interne, attachée ou détachée sur votre propriété. En règle générale, le prêt est versé en plusieurs versements directement au contracteur responsable des travaux de construction. Les paiements sont effectués après inspections par l'unité de surveillance de la construction du Centre de Maison de Boston, afin de déterminer que tous les travaux se déroulent sans problème. Nous exigeons que le propriétaire paie d'abord sa part des coûts de construction, et ensuite utiliser le prêt UHA de la Ville comme financement intermédiaire pour terminer le projet.

À quel moment du processus de planification de mon projet UHA dois-je postuler au programme de prêt UHA ?

Vous devez demander le prêt UHA une fois que vous avez commencé à travailler avec votre architecte et/ou contracteur général et que vous avez une solide compréhension de la conception et de la portée, y compris le coût estimé, de votre projet.

Comment puis-je postuler ?

Visitez bit.ly/adu-boston pour postuler en ligne ou scannez le code QR :



Vous pouvez également appeler le Centre de Maison de Boston au 617.635.4663.

Les candidats doivent soumettre à la fois une demande de programme de prêt UHA dûment remplie et signée ainsi que tous les documents requis répertoriés sur la liste de contrôle de demande.